

**Certificat d'approbation C.E.E. de modèles
n° F-06-C-1539 du 27 octobre 2006**

**Organisme désigné par
le Ministère chargé de l'Industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/G021104-D2

**Ensembles de mesurage PERNIN équipements
modèles EUROMAX 20 et EUROMAX 48
montés sur camions-citernes**

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 77/313/C.E.E. du 5 avril 1977 modifiée concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Communauté économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

FABRICANT :

PERNIN équipements, 104 rue de Stalingrad, 93100 MONTREUIL

OBJET :

Le présent certificat renouvelle le certificat d'approbation C.E.E. de modèles n° F-03-C-057 du 17 février 2003 relatif aux ensembles de mesurage PERNIN équipements types EUROMAX 20 et EUROMAX 48 montés sur camions-citernes.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques, les conditions particulières de construction, les conditions particulières d'installation, les scellements et les conditions particulières de vérification sont inchangés.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont inchangées.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/G021104-D2 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification